

Le Conseil d'Etat se refuse à bannir la fumée des restaurants

SANTÉ • Le Gouvernement fribourgeois rejette une motion qui veut interdire la clope dans les cafés. Une position qui va à contre-courant.



La position du Gouvernement fribourgeois détonne dans le contexte actuel. KEYSTONE-A

PHILIPPE CASTELLA

C'est ce que l'on appelle ramer à contre-courant. Alors qu'un peu partout, en Suisse et en Europe, se multiplient les interdictions relatives à la fumée, le Conseil d'Etat se refuse à bannir la clope des établissements publics (cafés et restaurants). Dans sa réponse à une brochette de motions et un postulat sur la question, il juge la mesure «excessive». Il se dit, en revanche, favorable à interdire la vente de tabac aux moins de 16 ans (voir ci-après).

En Europe, une dizaine de pays ont déjà exclu la cigarette des cafés et restaurants. C'est l'Irlande qui a lancé le mouvement en 2004, suivie par la Grande-Bretagne, les pays nordiques et l'Italie notamment. En Suisse, les cantons de Soleure et du Tessin ont ouvert la voie. Les Gouvernements valaisan et bernois viennent de soumettre à leurs parlements un tel projet. Le Conseil national se penchera également sur la question la semaine prochaine.

Une position qui détonne

A Fribourg, une initiative populaire, munie de plus de 12 000 signatures, a été déposée à la fin de l'année dernière. Elle

demande l'interdiction de la fumée dans tous les lieux publics fermés, cafés et restaurants y compris. Des initiatives similaires ont été déposées dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel.

A noter également qu'un sondage réalisé à Fribourg par le CIPRET (Centre d'information pour la prévention du tabagisme) montre que l'interdiction de fumer dans les établissements publics séduit près de 70% de la population («La Liberté» du 31 mai). Une enquête menée au niveau suisse par l'Office fédéral de la santé publique donne un résultat comparable («La Liberté» du 21 août).

C'est dire si la position du Gouvernement fribourgeois détonne. En réponse à la motion signée par l'ancien député Bruno Tenner (udc, Fribourg) et par René Thomet (s, Villars-sur-Glâne), il reconnaît, certes, que de nombreuses études scientifiques ont démontré que le tabagisme passif présentait un danger pour la santé. Il peut provoquer cancer du poumon, maladies cardio-vasculaires, asthme et infections des voies respiratoires.

Des dangers dont a tenu compte le Grand Conseil, en acceptant, l'an dernier,

une motion de l'ancien député Cédric Castella (ouv, La Tour-de-Trême) et de Jean-Pierre Dorand (dc, Fribourg), réclamant l'interdiction de fumer dans les écoles, hôpitaux et l'administration publique en général.

Le client peut choisir

Pour le Conseil d'Etat, il n'y a là toutefois rien de comparable avec les cafés et restaurants, où le client peut choisir librement de se rendre, voire de fréquenter un établissement dans lequel la clope a été bannie par l'exploitant. Une interdiction générale de fumer constituerait une entrave à la liberté individuelle et porterait atteinte à la liberté économique de l'exploitant.

Autre argument avancé par le Gouvernement fribourgeois: «Une interdiction généralisée pourrait avoir des incidences incontrôlables en termes de nuisances sonores.» En clair: les nombreux fumeurs qui fréquentent bars, cafés et clubs de musique se regrouperaient inévitablement à l'extérieur, au risque d'importuner le voisinage, et ne feraient qu'amplifier un problème qui s'est déjà accentué ces dernières années. I

«POSITION AMBIGUË»

Michel Chapalay, président du comité d'initiative «Fumée passive et santé», n'apprécie pas trop la réponse du Conseil d'Etat à la motion Tenner/Thomet visant à interdire la fumée dans tous les établissements publics. «Le Conseil d'Etat invoque des arguments douteux, comme des nuisances sonores incontrôlables aux alentours des établissements publics où la fumée serait interdite», réagit-il. «Dans la réponse à la motion Tenner/Thomet, l'Exécutif cantonal dit clairement être opposé à une interdiction générale et, paradoxalement, n'a aucun grief contre notre initiative visant cette interdiction.» PAS



Un éclairage à la hauteur, frisant les 100 000 watts. ALAIN WICHT

FORUM FRIBOURG

La Foire booste la déco et l'animation

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Les décorations des horticulteurs sont encore dans les bacs de livraison. Les stands sont en cours de montage et l'endroit ressemble à un immense décor de théâtre en chantier. Hier soir, en fin d'après-midi, dans le centre d'exposition de Granges-Paccot, c'était l'heure de l'inspection des travaux. Depuis le 5 septembre, Christian Bourqui, directeur opérationnel de la Foire de Fribourg et son équipe sont attentifs aux moindres détails. Normal: il faut que vendredi tout soit prêt pour la foire qui va durer jusqu'au 7 octobre. Elle verra plus de 200 exposants prendre possession des 9000 m² d'expo, et devrait attirer plus de 100 000 personnes au total.

«Nous avons mis un accent particulier sur la décoration», explique-t-il. «Le thème choisi est la forêt. Il se marie bien avec l'agriculture qui prendra ses quartiers dans la partie sous tente de l'exposition, à l'extérieur. On y trouvera un marché avec des produits du terroir et aussi du bétail.»

Le ton est donné. Place à l'ambiance, avec un budget un peu plus élevé que les autres années, pas moins de 100 000 francs en tout pour la déco style sous-bois et un éclairage à la hauteur frisant les 100 000 watts.

Avec plus de 60 000 francs de budget, les animations aussi seront plus soutenues: l'orchestre de la halle des fêtes changera chaque soir, ainsi que le DJ assurant l'ambiance musi-

cale des bars. Important: la halle des fêtes est placée au rez-de-chaussée et non plus à l'étage. Elle est donc directement accessible depuis la halle d'exposition.

«Nous avons réduit la hauteur de la halle d'exposition (22 mètres!) par des rampes d'éclairage et deux écrans géants», poursuit Christian Bourqui. «On y trouvera des stands de qualité, avec celui du 850^e de la ville de Fribourg d'une surface de 500 m², des scouts et de Vercorin qui a mis en place une animation originale.»

Béat Kunz, directeur de Forum Fribourg, attire l'attention sur la qualité des exposants qui constituent une vraie vitrine des représentants des arts et métiers. «Nous avons la chance d'avoir des artisans et des PME qui exposent», souligne-t-il. «C'est notre force. Nous n'avons pas eu besoin de remplir la foire avec n'importe quoi.»

Avec un prix au m² de 118 fr. (prix de base, ce dernier étant modulé selon le type d'activité pratiqué), la Foire de Fribourg reste attractive. Elle permet de rentabiliser le gros investissement que représente une présence durant 10 jours. I

Ouverture Foire

> **Semaine** 13 h 30 - 22 h.

> **Week-end** 10 h - 22 h.

Bars:

> **Semaine** jusqu'à 1 h du matin.

> **Week-end** jusqu'à 2 h du matin.

Halle des fêtes:

> **Semaine** jusqu'à minuit.

> **Week-end** jusqu'à 1 h du matin.

Interdire la vente aux moins de 16 ans

Si le Conseil d'Etat ne veut pas bannir la clope des cafés et restaurants, il est, en revanche, favorable à interdire la vente de tabac aux moins de 16 ans. Il propose au Grand Conseil d'accepter une motion dans ce sens des socialistes Hugo Raemy (Morat) et Martin Tschopp (Schmitten). De préférence à une autre motion signée Denis Grandjean (dc, Le Crêt), qui de-

mande de porter l'âge limite à 18 ans révolus.

Une telle interdiction n'empêchera, certes, pas les jeunes de se procurer leurs clopes. Mais le gouvernement estime que cela constituerait plus qu'un acte symbolique et que cela pourrait renforcer la prévention du tabagisme chez les jeunes. Pour être efficace, la mesure devra entraîner l'inter-

diction de la vente de paquets de cigarettes par le biais d'appareils automatiques aux endroits accessibles au public. Seule exception: les automates installés à l'intérieur d'établissements publics et sous la surveillance de l'exploitant.

Douze cantons ont déjà adopté de telles restrictions. La moitié ont porté la limite à 18 ans, dont Berne et Vaud. L'autre moitié à 16 ans, dont Zurich et le Valais.

Pourquoi 16 ans, plutôt que 18, à Fribourg? Alors que certains cantons veulent introduire le droit de vote à 16 ans et que l'ordre juridique considère les jeunes dès 16 ans comme responsables en matière sexuelle, il semble «disproportionné», aux yeux du Conseil d'Etat, d'interdire aux mêmes jeunes d'acquiescer des produits contenant du tabac. Autre argument avancé: les contrôles s'avèreraient «plus difficiles, voire impraticables», si l'on portait la limite à 18 ans.

Dans la foulée, le Conseil d'Etat recommande le rejet d'un postulat de Rudolf Von-

lanthen (r, Chevrières), qui demandait l'organisation d'une table ronde réunissant tous les milieux concernés, avant d'entreprendre des réformes législatives en matière de fumée passive.

Un contre-temps jugé inutile par le gouvernement. D'une part, les arguments de tous les milieux intéressés (cafetiers-restaurateurs, hôteliers, ligues de santé, industrie du tabac, syndicats) sont connus et font l'objet d'une documentation volumineuse. D'autre part, le projet de loi fera l'objet d'une consultation auprès de ces mêmes milieux.

Le Conseil d'Etat prévoit, en effet, de rassembler toutes les mesures contre la fumée passive dans un seul projet de loi. Celui-ci comprendrait l'interdiction de vente aux moins de 16 ans (motion Raemy/Tschopp), ainsi que celle de la fumée dans les écoles, hôpitaux et l'administration (motion Castella/Dorand). A moins que le Grand Conseil ne décidé d'aller plus loin, en bannissant la cigarette aussi des cafés et restaurants... PHC

PUBLICITÉ

Elections au Conseil national 21.10.2007



Réduire la bureaucratie de l'Etat qui coûte cher aux petites et moyennes entreprises.

Liste 5

www.udc-fr.ch



Apparenté avec l'UDF liste 10

Daniel Schafer
Entrepreneur forestier,
Avry

EN BREF

LAC NOIR

Collision entre un motard et une voiture

Dimanche, à 11 h 40, un motard de 48 ans qui circulait au Lac-Noir sur la route principale en direction de l'hôtel Zellhaus est entré en collision avec une voiture. Malgré un freinage d'urgence et une manœuvre d'évitement il a heurté l'arrière de l'automobile. Blessé, le motard a été conduit à l'hôpital. Le conducteur de la voiture n'a été que superficiellement blessé, indique la police cantonale.